

## ASSEMBLEE PROVINCIALE SAISON 2022-2023

### COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

#### RAPPORT D'ACTIVITES DE LA SAISON 2022-2023

Arrêté en date du 28/04/2023

#### Assemblée Générale

L'assemblée générale des clubs se tiendra le **samedi 27/05/2023 à partir de 10H00**, dans la salle de la JS Soignies, chemin du Tour Lette à 7060 Soignies.

**Les secrétaires des clubs recevront les informations nécessaires par mail pour désigner la personne qui représentera leur club durant cette assemblée.**

#### Ordre du Jour

- 1 **Vérification des pouvoirs des délégués des clubs, de 09H30 à 10H00.**
- Rappel** : un membre d'un club peut représenter celui-ci à l'Assemblée. La vérification sera faite.
- 2 **Introduction**
- 3 **Mise à l'honneur de membres fédéraux ou de clubs**
- 4 **Rapport du CP (composition, répartition des tâches, contrôle des feuilles, changements au calendriers seniors et jeunes, coupes du Hainaut seniors et jeunes)**
- 4.1 **Rapport département calendriers seniors et jeunes**
- 4.2 **Rapport Commission Technique et de Propagande (CTPH)**
- 4.3 **Rapport Commission mini-basket**
- 4.4 **Rapport Commission de Formation des Arbitres (CFA)**
- 4.5 **Rapport Commission 3X3**
- 4.6 **Approbation des différents règlements (coupes du Hainaut seniors et jeunes, play-offs)**
- 5 **Rapport du Groupement des Parlementaires**
- 6 **Présentation du Bilan 2022**
- 7 **Approbation des comptes**
- 8 **Présentation du budget 2024**
- 8.1 **Vote contribution des clubs saison 2023-2024**
- 9 **Interpellation(s)**
- 10 **Votes spéciaux : PC89, Play-offs**
- 11 **Elections des nouveaux membres/Ratification des cooptations**
- 12 **Communication des représentants du Conseil d'Administration**
- 13 **Proclamation des résultats du championnat**
- 14 **Divers**
- 15 **Résultats des élections**

**Concerne les divers** : les clubs désirant intervenir sont priés de formuler leurs questions relatives à chaque comité ou commission par écrit ou mail au secrétariat du CP pour le 19 mai 2023 au plus tard.

#### Rapport d'activités du Comité Provincial

##### 1-Membres

Comité :

Président :	NOTELAERS Christophe
Vice-Présidente :	CAPRON Lucienne
Secrétaire :	BOLSSSENS Philippe
Trésorier :	VANDEMOER Aubin
Membres :	CRAPPE Christian, GUILLIAUMS Michel, LEROY Frédéric, LOISEAU Florence, MOSCIATTI Renzo, VANKEERSBULCK Samuel

## 2-Répartition des tâches

Président : Mr Christophe Notelaers  
 Vice-présidente : Mme Lucienne Capron  
 Secrétaire : Mr Philippe Bolssens  
 Trésorier : Mr Aubin Vandemoer  
 Présidente de la CTPH : Mme Florence Loiseau  
 Président de la CFA : Mr Renzo Mosciatti  
 Président de la Commission Minibasket : Mr Samuel Vankeersbulck  
 Composition du bureau : MM Christophe Notelaers, Philippe Bolssens, Aubin Vandemoer et Mme Lucienne Capron  
 Encodage des amendes : Mr Philippe Bolssens  
 Compensation seniors et jeunes : Mr Frédéric Leroy  
 Gestion du site internet : Mr Christophe Notelaers  
 Elaboration du calendrier : Mr Christophe Notelaers avec l'aide de Mr Pierre Thomas  
 Calendrier administratif : MM Christophe Notelaers et Philippe Bolssens  
 Relations avec la presse : MM Christophe Notelaers et Philippe Bolssens  
 Homologation des terrains : MM Samuel Vankeersbulck (Mons/Tournai) et Michel Guillaums (Charleroi/Centre)  
 Gestion modifications calendrier : Mr Christian Crape  
 Convocations et déconvocations des arbitres :  
     Seniors provinciaux : Mr Michel Guillaums  
     Jeunes provinciaux : Le CP a délégué cette tâche à Mr Bastien Coppenolle, membre de la CFA sous la responsabilité du président de la CFA.  
     Jeunes AWBB : Le CP a délégué cette tâche à Mr Frank Di Paolo, membre de la CFA sous la responsabilité du président de la CFA.  
 Coupe du Hainaut Seniors : MM Christophe Notelaers  
 Coupe du Hainaut Jeunes : Mme Lucienne Capron

Lors de sa réunion du 08/06/2022, en plus de la CFA et de la CTPH, le CP a confirmé la création des commissions suivantes :

- Commission administrative de contrôle des feuilles : La commission agit sous le contrôle du bureau et a pour tâche exclusive le contrôle des feuilles. Elle est composée des membres suivants : MM Christophe Notelaers, Philippe Bolssens, Christian Crape et Joseph Turrisi
- Commission Minibasket composée des membres suivants : Samuel Vankeersbulck (président), Lucienne Capron (secrétaire), Quentin Debruxelles, Alfonso Di Pasquale. MM Salvatore Faraone et Pierre Thomas ont apporté leur soutien à la commission.
- Commission 3X3 : Elle est composée des membres suivants : MM Aubin Vandemoer (président), Vincent Debiève (secrétaire), Jason Dieu (responsable arbitrage), Vivian Javeline et Cédric Michel. MM Salvatore Faraone et Pierre Thomas ont apporté leur soutien à la commission.
- Commission Coupes du Hainaut : Elle est composée des membres suivants : Christophe Notelaers (responsable seniors), Lucienne Capron (responsable jeunes) et Pierre Thomas (support informatique).

## 3-Mandats CP

Il n'y a pas de membre sortant cette année.

## 4-Présences aux réunions

Arrêté le 28/04/2023. 1 réunion est encore programmée pour le comité.

## a) Comité

	Conv	Prés.	Exc.
Bolssens P.	7	7	0
Capron L.	7	7	0
Crappe C.	7	4	3
Guilliaums M.	7	6	1
Leroy F.	7	6	1
Loiseau F.	7	7	0
Mosciatti R.	7	6	1
Notelaers C.	7	7	0
Vandemoer A.	7	7	0
Vankeersbulck S.	7	7	0

## b) Bureau

Bolssens Ph.	32	31	1
Crappe Ch.	32	26	6
Notelaers C.	32	29	3
Turrisi J.	32	31	1

Toutes les absences sont excusées.

**5-**Le CP remercie le Service d'informations Sportives (SIS) pour la diffusion des résultats du championnat.

**6-**Le CP remercie également les secrétaires et dirigeants de clubs pour la collaboration et le travail effectué pendant la saison 2022/2023.

Le Président  
C. Notelaers

Le Secrétaire  
P. Bolssens

### **Rapport d'activités – Contrôle des feuilles et présence des arbitres**

Chaque semaine, la commission administrative de contrôle de feuilles se réunit chez le secrétaire et contrôle les feuilles du week-end précédent et établit un PV. A partir de ce document, j'encode les amendes fixées au TTA pour toutes les infractions dûment constatées :

Art. 22 : absence d'un arbitre ;

Art. 16 : pas de CM ou de licence ;

Art. 28 : pas de délégué aux arbitres ou de club ; cela entraîne le forfait administratif (sauf en minibasket) ;

Art. 34 : le coach et ou l'assistant coach n'a pas de licence technique ;

Art. 48 : pour les feuilles envoyées tardivement et oubli sur la feuille de certains renseignements comme par exemple le n° du match... ;

Art. 73 : sanctionner les forfaits.

Philippe Bolssens  
Le 28 avril 2023

### **Rapport d'activités - Changements aux calendriers et forfaits généraux :**

Cette saison s'est heureusement déroulée normalement.  
Il n'y a pas eu d'arrêt fâcheux (épidémie ou intempéries).

Toutefois, la saison qui se termine a vu un nombre important de demandes de modification au calendrier.

864 demandes ont été accordées entre le 05 août 2022 et le 26 avril 2023.

Pour rappel, toute demande de modification doit être accompagnée de l'accord de l'adversaire. A défaut d'y répondre dans un délai de 7 jours « calendrier », la modification peut être accordée d'office sur demande du club intéressé.

Seul le changement de salle (sans modification de calendrier) ne requiert pas l'accord de l'adversaire.

La procédure est rappelée dans tous les procès-verbaux hebdomadaires de la commission administrative du CP.

On doit aussi déplorer un nombre trop important de déclarations de « Forfait général ». Au cours de la saison, 17 équipes de « Jeunes » et 1 équipe « Seniors » ont ainsi disparu de la compétition. 4 nouvelles équipes jeunes se sont inscrites en début de championnat.

Il reste, à ce jour, 656 équipes en activité.

Les taxes ont été appliquées en tenant compte des remises par le Comité provincial ou par un Conseil judiciaire ou pour sélection en équipes provinciales (JRJ) ou pour participation à d'autres compétitions organisées par les instances officielles (Coupes) ou pour réorganisation des calendriers suite aux forfaits généraux déclarés.

Les tableaux ci-après reprennent les montants des taxes imputés pour les articles 59 et 74.

	Article 59	Article 74
Juillet 2022	0 €	273,9 €
Août 2022	345,3 €	122,2 €
Septembre 2022	843,8 €	268,9 €
Octobre 2022	1241,2 €	48,9 €
Novembre 2022	1158,5 €	244,5 €
Décembre 2022	865,1 €	97,8 €
Janvier 2023	1392,1 €	0 €
Février 2023	1676,4 €	48,9 €
Mars 2023	618,5 €	0 €
Avril 2023	247,6 €	0 €
	-----	-----
Totaux	8.388,5 €	1.105,1 €

Soit un total général de 9.493,6 €

Lambusart, le 26 avril 2023

Le responsable,

Christian CRAPPE

## **Rapport d'activités de la Commission "Coupe du Hainaut"**

### **Saison 2022-2023**

Les Coupes du Hainaut ont été prises en charge par Mr Christophe Notelaers pour les catégories « séniors » et par Mme Lucienne Capron pour les catégories « jeunes ».

Equipes Inscrites :

Dames : 28

Messieurs : 50

Jeunes filles : 67 dont U19F : 16 U16F : 16 U14F : 20 U12F : 15

Jeunes garçons : 163 dont U21 : 21 U18 : 29 U16 : 32 U14 : 39 U12 : 42

53 rencontres ont été programmées en catégorie « Dames ».  
71 rencontres ont été programmées en catégorie « Messieurs ».  
236 rencontres ont été programmées en catégories « Jeunes ».

4 forfaits généraux ont été enregistrés en catégorie « Dames ».  
3 forfaits généraux ont été enregistrés en catégorie « Messieurs ».  
16 forfaits ont été enregistrés en catégories « Jeunes ».

Les résultats et classements ont été vérifiés et mis à jour sur le site provincial par Christophe Notelaers et Lucienne Capron.

L'organisation des finales a été attribuée au BBC Leuze (1047) que nous tenons encore une fois à remercier et à féliciter pour la parfaite organisation du week-end des 11 et 12 mars 2023.

Les challenges Marcel Romainville ont été remis au RE Pont-de-Loup A (Dames) et à l'Olympic Mont-sur-Marchienne B (Messieurs).  
La coupe André Lecomte (vainqueur Messieurs) a été remise à l'Olympic Mont-sur-Marchienne B.

Nous tenons également à remercier les convocateurs des arbitres, Messieurs Guillaume et Coppenolle, pour leur précieuse collaboration tout au long de cette épreuve ainsi que les membres des différents Comités de l'AWBB pour leur présence et leurs encouragements.

Merci enfin à tous les clubs de la province sans qui ces coupes ne pourraient exister ainsi qu'aux médias pour leur couverture de l'épreuve tout au long de cette compétition.

A la saison prochaine !

Lucienne Capron et Christophe Notelaers  
28/04/2023

### **Rapport d'activités du Département Calendrier**

Calendrier : Saison 2022-2023

Les calendriers des rencontres ainsi que la mise en forme des différentes grilles pour la compétition ont été élaborés par Christophe Notelaers assisté de Pierre Thomas.  
Les dates pour le championnat et les coupes ont été approuvées par le CP.  
La version électronique du calendrier administratif est disponible sur le site provincial.

**600** équipes se sont inscrites dans le championnat provincial.  
**1** équipe a déclaré forfait général en seniors et **17** équipes ont déclaré forfait général en jeunes en cours de saison. **4** nouvelles équipes jeunes se sont inscrites en début de championnat.

Ceci nous permet d'avoir les chiffres suivants au moment de l'arrêt des championnats :

Dames	Seniors	41	U14	22
	U19	09	U12	20
	U16	17	U10	10
Messieurs	Seniors	110	U12	68
	U21	18	U10	76
	U18	37	U6/8	65
	U16	42		
	U14	51		

D'où un nombre total de **586** équipes au niveau Provincial.

Avec l'apport des équipes inscrites en BNXT League League, Basket Belgium et AWBB (70), nous comptabilisons un total de **656 équipes**.

Chaque club a pu consulter son calendrier sur le site provincial.  
La période de pré-calendrier s'est déroulée par échange de mails.  
Une mise à jour régulière du calendrier a eu lieu sur le site du CP Hainaut.  
Le calendrier administratif était disponible sur le site provincial et était régulièrement mis à jour.

La mise à jour chaque semaine des résultats et classements sur le site provincial s'est déroulée normalement.  
Merci aux clubs pour l'introduction des résultats dans BigCaptain.

Le CP regrette les trop nombreux changements de calendrier (864 entre début août et le 26 avril 2023).

Un peu d'attention lors de la période de pré-calendrier peut éviter beaucoup de frais inutiles.

Le CP remercie les clubs pour leur collaboration tout au long de la saison.

Enfin, nous remercions la presse pour l'intérêt constant qu'elle porte chaque semaine au Basket-Ball dans notre province.

Le 28/04/2023

Le Président  
Notelaers Christophe

Le Secrétaire  
Bolssens Philippe

### **Rapport d'activités de la Commission Technique et Propagande du Hainaut (CTPH)**

#### **PRESIDENTE :**

LOISEAU Florence, membre du CP Hainaut – JS Soignies - 0939

#### **VICE-PRESIDENTE :**

CAPRON Lucienne, membre du CP Hainaut – BCF Quaregnon - 2360

#### **SECRETAIRE :**

GONDRY Christelle – BCF Quaregnon – 2360

#### **RESPONSABLE « FILLES » :**

GONDRY Christelle – BCF Quaregnon – 2360

#### **RESPONSABLE « GARCONS » :**

DUBRAIS Marie-Christine – BC L'9 Flénu - 2500

#### **STAFF SPORTIF :**

##### **FILLES :**

Head-coach : BORREMANS Michel – BCF Quaregnon - 2360

##### **GARCONS :**

Head-coach : VERDUN Patrick – Belfius Mons Hainaut – 1036

#### **Assistants :**

PIETKA Aurélie – UBC Quaregnon – 1567

CONSOLI Laurent – RE Pont-de-Loup – 0151

VANKEERSBULCK Samuel – TEF Kain – 0958

KARBOWIAK Philippe – DPK Carnières Morlanwelz – 1408

**Réunion de la Commission:**

Une réunion a eu lieu le 23 juin 2023 pour élaborer les différents plannings et assigner les tâches de chacun.

Il a été décidé de faire des réunions informatives lors des entraînements.

Les entraînements auront lieu deux fois par mois en moyenne avec l'organisation de 2 stages.

**Bilan de la saison 2022-2023****CTPH « Garçons » – saison 2022-2023**Sélection 2009

2 dépistages en mai 2022 et 11 entraînements ont pu être donnés au total (9 en 2022 et 4 en 2023).

Un stage à la Toussaint de 2 jours et un stage à la Noël de 2 jours également.

15 joueurs ont été présentés pour les JRJ de janvier (Belgrade) et mars (Jumet).

A l'issue de la seconde JRJ, 9 garçons ont été retenus pour les premiers entraînements régionaux.

**CTPH « Filles » – saison 2022-2023**Sélection 2009

2 dépistages en mai 2022 et 11 entraînements ont pu être donnés au total (9 en 2022 et 4 en 2023).

Un stage à la Toussaint de 2 jours et un stage à la Noël de 2 jours également.

1 match amical a été joué contre les U16 filles de la JS Soignies

15 joueuses ont été présentées pour les JRJ de janvier (Gembloux) et mars (Jumet)

A l'issue de la seconde JRJ, 11 filles ont été retenues pour les premiers entraînements régionaux.

**Bilan général**

1ère JRJ : 2ème pour les Garçons 2009 et 2ème pour les filles 2009.

2ème JRJ : 2ème pour les Garçons 2009 et 2ème pour les filles 2009.

Résultat final: la Province termine première du classement final au goal-average (+ 4 points par rapport à Liège) et remporte le challenge Jacques Ringlet.

Les premiers dépistages pour les jeunes 2010 se dérouleront en avril et mai 2023.

4 séances sont prévues les 16-23 avril et les 14-21 mai.

La Présidente  
Florence LOISEAU  
28/04/2023

## Rapport d'activités de la Commission Mini-Basket

Saison 2022-2023

### COMPOSITION ET RÉPARTITIONS DES TÂCHES

Président : Mr Samuel Vankeersbulck  
 Secrétaire : Mme Lucienne Capron  
 Responsable du calendrier U6 & U8 : Mr Quentin De Bruxelles (avec l'aide de Mr Salvatore Faraone)  
 Responsable de la vérification des feuilles U6 & U8 : Mr Alfonso Di Pasquale  
 Gestion du challenge U12 : Mr Alfonso Di Pasquale (avec l'aide de Pierre Thomas)  
 Intervisions : Mr Samuel Vankeersbulck et Mr Alfonso Di Pasquale  
 Communication et projets spécifiques : Mr Samuel Vankeersbulck, Mr Quentin De Bruxelles et Mme Lucienne Capron.

### TABLEAUX DES PRÉSENCES AUX RÉUNIONS

	23/06/2022	20/10/2022	TOTAL
VANKEERSBULCK SAMUEL	P	P	2/2
CAPRON LUCIENNE	P	P	2/2
DE BRUXELLES QUENTIN	P	P	2/2
DI PASCALE ALFONSO	P	P	2/2
FARAONE SALVATORE	P	E	1/2
PIERRE THOMAS	E	P	1/2

Christophe Notelaers (Président CP) nous a fait l'honneur d'assister à nos deux réunions.

### LES ACTIVITES DE LA COMMISSION

Cette saison, nous avons poursuivi les travaux de la commission « Minibasket » qui a pour but de :

- Organiser les tournois en U6 & U8 (3&3) & contrôler la régularité de ceux-ci ;
- Aider au développement & à la promotion du minibasket au sein des clubs ;
- Coordonner les activités organisées pour le minibasket (challenge U12 AWBB, etc.).

Au cours de la saison, la commission a organisé les activités suivantes :

#### **1. Organisation du calendrier 3&3**

Ce fut la neuvième saison pour la formule 3&3 sous forme de mini-tournois. Au moment d'établir les calendriers initiaux, 62 équipes été inscrites en U8 et 11 en U6 pour terminer avec 66 équipes en U8 et 12 en U6 à la fin de la saison régulière (le CP a accepté d'ajouter de nouvelles équipes en cours de saison). Afin de réduire au maximum les déplacements, les poules ont été formées selon une logique géographique.

Chaque poule comprenait 6 ou 7 équipes pour les U8. Deux poules ont été créées spécifiquement pour les U6 (joueurs nés en 2017). Lors d'une journée, chaque équipe avait 2 rencontres. Au deuxième tour, les poules ont été changées afin de permettre de rencontrer d'autres équipes, tout en respectant la contrainte géographique.

Enfin, cette année, la commission minibasket a consulté l'ensemble des clubs inscrits en 3&3 afin de connaître leur avis quant à la poursuite du 3&3 en mini-tournois ou l'adaptation de la formule en aller-retour. Sur les 27 clubs qui ont répondu, ils se sont tous exprimés en faveur de la formule mini-tournoi (à l'exception de 3 clubs). La commission préconise donc naturellement au CP la poursuite du 3&3 tel qu'il est actuellement organisé.

#### **2. Challenge U12**

Cette année, l'étape provinciale a eu lieu le week-end des 7-8 janvier 2023 à la mons.arena. Plus de 130 garçons et filles ont pu s'amuser et se rencontrer lors de cet événement. 26 garçons et 21 filles se sont qualifiés pour les ½ finales qui se sont déroulées à Jambes le dimanche 12/02/2023. Les



finale se sont également déroulées à la mons.arena le week-end des 18-19/03/2023 durant les finales des coupes AWBB.

Les membres de la commission minibasket (Pierre, Samuel et Lucienne) ont participé à toutes les étapes du challenge minibasket organisé par le Département Minibasket (demi-finales et finales). Le Challenge U12 était basé sur 4 épreuves individuelles où chaque jeune étant né en 2011 ou 2012 pouvait participer. Les épreuves étaient les mêmes que l'année passée. Cette édition a été l'occasion d'organiser pour la première fois cet évènement dans la Province du Hainaut.

### **3. Intervention mini-basket**

La commission minibasket a remis en place des interventions auprès des clubs. Les objectifs des interventions sont multiples :

- échanger avec les formateurs sur la philosophie mini-basket
- soutenir les formateurs dans la gestion des rencontres et la formation des jeunes
- la supervision des rencontres et l'adaptation pédagogique

4 interventions ont eu lieu cette saison. Les retours des clubs visités sont très positifs. Les rapports ont également été partagés avec la Direction Technique.

La commission souhaite développer ce projet pour la saison 2023-2024.

### **4. Formation officiel de table mini-basket**

Cette année, la commission a préparé et donné le 04/10/2022 dans les installations du club de Lessines une formation spécifique officiel de table pour le minibasket. Le but est de faire de même dans différentes régions dès la saison prochaine. La commission proposera aux clubs d'organiser de nouvelles formations dès le début de la saison prochaine.

Pour la Commission Minibasket,

Fait le 28/04/2023.

Le Président, Samuel VANKEERSBULCK

La Secrétaire, Lucienne CAPRON

## **Rapport d'activités de la Commission de Formation des Arbitres (CFA)**

**Saison 2022-2023**

### **COMPOSITION ET RÉPARTITIONS DES TÂCHES**

**MOSCIATTI Renzo** : Président, Trésorerie, Responsable convocateurs Jeunes et Jeunes AWBB, Relations avec la presse, Représentant au Département Arbitrage AWBB.

**DI PAOLO Frank** : Vice-Président, convocateur en Jeunes AWBB, Coordinateur général et Membre de la cellule déontologie.

**GUILLIAUMS Michel** : Vice-Président, Convocateur en seniors provinciaux et Chargé des cours d'arbitrage, Chargé de la promotion et Chargé des débutants.

**WILLEMS Grégoire** : Secrétaire, Coordinateur P3-P4, Coordinateur administratif des cours d'arbitrage, Responsable PC1.

**BOURLEAU Kévin** : Membre du Pôle Elites.

**BREDAT Jean-Michel** : Coordinateur des arbitres jeunes (Charleroi/Centre).

**COPPENOLLE Bastien** : Convocateur en jeunes provinciaux, Responsable de formation OTM.

**DELTENRE Quentin** : Chargé des arbitres jeunes (Charleroi/Centre), membre de la cellule déontologie.

**DEROO Dirk** : Encadrement des jeunes arbitres et Membre de la cellule déontologie.

**THOMAS Pierre** : Coordination logistique et informatique, Représentant du CDA.

**VANDEMOER Aubin** : Convocateur des coaches/formateurs/classificateurs, chargé de formation OTM, membre suppléant de la cellule déontologie.

**VARISANO Giancarlo** : Encadrement des jeunes arbitres.

**WALNIER André** : Coordinateur des arbitres jeunes (Mons/Wapi) et Secrétaire de la cellule déontologie.

## TABLEAU DES PRÉSENCES AUX RÉUNIONS

	20/06	24/08	02/09	23/09	24/09 Cours	06/10	08/ 12	28/01 Cours	06/02	28/03	Total
BOURLEAU Kévin	P	E	P	E	E	P	P	E	P	P	6/10
BREDAT Jean-Michel	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	10/10
COPPENOLLE Bastien	P	P	P	E	P	P	E	P	P	P	8/10
DELTENRE Quentin	P	E	P	E	P	P	P	E	P	P	7/10
DEROO Dirk	P	P	E	P	E	P	E	P	E	E	5/10
DI PAOLO Frank	P	E	P	E	E	P	E	E	P	P	5/10
GUILLIAUMS Michel	P	P	P	E	P	P	P	P	P	P	9/10
MOSCIATTI Renzo	P	P	P	P	P	P	P	E	P	P	9/10
THOMAS Pierre	P	P	P	P	E	P	E	E	P	E	6/10
VANDEMOER Aubin	P	P	P	P	E	E	P	E	P	P	7/10
VARISANO Giancarlo	E	P	P	E	E	P	P	E	E	P	5/10
WALNIER André	P	P	P	P	P	P	P	P	E	P	9/10
WILLEMS Grégoire	P	P	P	P	E	P	P	E	P	P	8/10
<i>Total par réunion</i>	12	10	11	7	6	12	9	5	10	6	

Plusieurs membres de notre fédération nous ont fait l'honneur d'assister à différentes réunions : Christophe NOTELAERS (Président du CP) et Fabrice APPELS (Président des Parlementaires).

## LES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION

En début de saison, la province du Hainaut comptabilisait 164 arbitres actifs.

### 1. Assemblée statutaire

La CFA a organisé l'assemblée de début de saison le 02 septembre 2022, dans la salle de la JS Soignies. 126 arbitres étaient présents lors de l'assemblée.

Au total, 84 arbitres ont présenté le test. Ce chiffre en hausse par rapport à l'année dernière s'explique par le fait que les arbitres P2 sont également tenus de présenter un test physique pour arbitrer dans la division.

L'assemblée statutaire bis a eu lieu le 23 septembre 2022 dans la salle de l'UBC Quaregnon. Au total, 12 arbitres étaient présents et 16 arbitres supplémentaires ont présenté ou représenté leur test physique.

22 arbitres ne se sont jamais présentés à une assemblée statutaire.

## **2. Cours d'arbitrage**

Deux sessions de cours d'arbitrage ont été données.

La **première session** s'est déroulée les 23 et 24 septembre 2022, à Morlanwelz.

15 candidats représentant 8 clubs différents ont suivi ces cours et ont réussi les examens théorique et pratique.

Il s'agit de : BYLOOS Abdelmalik, COLLAERT Fabienne, DANGOISSE Elliott, DE WITTE William, DEBAILLIE Nathan FOULON Corentin, GOBERT Romain, GOBERT Thomas, GRANDJEAN Carole, JOLY Tracy, PIERSON Baptiste, PUVILLAND David, RAGOEN Soledad, STOZ Nathan et VANHOREBECK Florimond.

La **deuxième session** s'est déroulée les 27 et 29 janvier 2023, à Kain.

12 candidats représentant 9 clubs différents ont suivi ces cours et ont réussi les examens théorique et pratique.

Il s'agit de : AIGUILLE Arthur, ANQUETIL Charline, D'EUGENIO Maxime, DIF Nassim, KIRSH Bastien, LESAGE Arthur, MASSON Kévin, NAGELS Florian, NOËL James, PIETTE Justin, VANZEVEREN Louis et VANZEVEREN Olivier.

## **3. Pôle performance**

Le pôle performance a pour but d'accompagner les arbitres tout le long de la saison, de pouvoir évaluer les compétences de chacun et de les faire évoluer. Les tâches sont diverses : vérifications des rapports de formation, coaching, classification, tutorat ; formation des formateurs et des tuteurs ; réalisations de colloques ; accompagnement des arbitres ; réalisation des classements de fin de saison ; tester les arbitres dans les divisions supérieures ; ...

Il se compose de Aubin VANDEMOER (Capitaine), Frank DI PAOLO (Coordinateur P1-P2), Grégoire WILLEMS (Coordinateur P3-P4), André WALNIER (Coordinateur jeunes Mons-Wapi), Jean-Michel BREDAT (Coordinateur jeunes Centre-Charleroi), Michel GUILLIAUMS (Désignateur séniors), Bastien COPPENOLLE (Désignateur jeunes provinciaux) et Pierre THOMAS (Logistique).

Différents formateurs ont été mobilisés afin de coacher et visionner les arbitres lors des matchs de coupe et de championnat.

Au total, **120 rapports de coaching** ont été réalisés sur 93 matchs différents ; **130 rapports en formation** ont été établis en 79 matchs ; **74 rapports de classification** ont été effectués en P1 durant 43 matchs différents.

De plus, le pôle a organisé des tutorats. Des arbitres chevronnés aident des arbitres débutants et écrivent un rapport de tutorat. Cette saison **71 rapports de tutorat** ont été remplis.

Le Pôle s'est réuni à plusieurs reprises :

- 17/11/2022 : Colloque P2-P3-P4
- 12/12/2022 : Réunion montées et descentes des arbitres
- 20/03/2023 : Colloque P1
- 03/04/2023 : Colloque P2-P3-P4
- 24/04/2023 : Colloque pour les play-offs

Le pôle se réunira encore fin mai pour définir les montées et les descentes des arbitres.

#### 4. Pôle débutants

Lors de certains matchs, Dirk DE ROO, Michel GUILLAUMS et Grégoire WILLEMS ont accompagné des arbitres débutants lors de leurs matchs en jeunes provinciaux. Cet accompagnement a concerné les arbitres classés J2 qui ont pu bénéficier de cette aide.

Différents tests écrits en ligne sur le code de jeu et l'arbitrage ont été envoyés aux arbitres arbitrant en Jeunes afin de perfectionner leur arbitrage et leurs connaissances du code de jeu.

#### 5. Pôle Elites

Le Pôle Elites a pour but d'accompagner les arbitres provinciaux et régionaux qui ont suffisamment de potentiel et de motivation pour accéder aux plus hauts échelons de l'arbitrage en Belgique.

Il est composé de Frank DI PAOLO (Capitaine), Kévin BOULEAU et Raphaël MARELLA (Externe).

Avant le début de saison, un groupe Facebook a été créé. Il est destiné à communiquer avec les arbitres afin de planifier des colloques, d'organiser des matchs amicaux pour améliorer la mécanique d'arbitrage, de commenter des vidéos de différents matchs. Un groupe sur l'application STRAVA a également été créé. Les arbitres avaient pour consigne de partager leurs sorties sportives deux fois par semaines.

Durant la saison, et de manière hebdomadaire, les administrateurs postent une ou plusieurs vidéos intéressantes sur le groupe Facebook. Chaque arbitre devait indiquer ce qu'il aurait sifflé dans la situation montrée. Ensuite, un des administrateurs indique la bonne façon d'agir.

Des activités en présentiel ont également eu lieu :

- 14/09/2022 : Meeting à la Mons.Arena avec une analyse de match en direct + débriefing de la rencontre avec les arbitres ;
- 19/10/2022 : Meeting au Spirou Ladies avec une analyse de match en direct + débriefing de la rencontre avec les arbitres ;
- 16/02/2022 : Meeting à la Mons.Arena. Les membres du pôle Élités étaient invités à arbitrer un match. Les trois administrateurs étaient autour du terrain afin de donner des conseils en direct afin d'améliorer leur positionnement, mécanique, gestuelle et indiquer les bonnes sanctions face aux fautes sifflées.

#### 6. Participation aux tournois

La Commission de Formation des Arbitres a été invitée à trois tournois cette saison. Ces tournois permettent une formation suivie en appliquant directement les conseils donnés lors des matchs précédents.

##### ***Tournoi de reprise du GGBC Colfontaine***

Nous avons participé au tournoi de reprise du GGBC Colfontaine, les 14 et 15 août 2022, regroupant des équipes seniors de niveau provincial ou régional.

Ces 11 arbitres sélectionnés ont répondu positivement à l'invitation : Loïc CHARLIER, Robin FOURNEZ, Noa LACOUR, Roman MATERNE, Antoine MARY, Esteban MICHOTTE, Kylian PASTEUR, Mechtilde RAMU, Olivier THOMAS, Damien VAN BELLE et Grégoire WILLEMS. Ils ont tous été coachés par des membres de la CFA. Certaines des rencontres furent filmées et analysées directement après la rencontre avec les arbitres.

Un colloque a été organisé au début du tournoi par Frank DI PAOLO afin de présenter les modalités du tournoi et de l'hébergement ainsi qu'un rappel sur le management.

Un débriefing sur les extraits vidéos des différentes rencontres aura lieu en présentiel dès que la situation le permettra.

### **Tournoi International de Wanze**

Le Département Arbitrage de l'AWBB et la CFA Liège a souhaité inviter des arbitres hennuyers au Tournoi International de Wanze qui aura lieu du 18 au 21 mai 2023. Cinq arbitres et un formateur provenant du Hainaut sont invités. ENNOUNI Adem, PASTELEUR Kylian, ROMAIN Loïck, SIMON Théo et WILMOT Noé y participeront.

### **WAPI Tournament**

Le Tournoi Wapiti organise son premier tournoi international et a demandé à la CFA Hainaut de se charger de l'arbitrage. Ce tournoi se déroulera les 27 et 28 mai 2023. Au total, une quinzaine d'arbitres pourront améliorer leur formation de manière intensive.

## **7. Désignation et stage des candidats arbitres régionaux**

Sur base des classifications, du statut de l'arbitre, de la réussite du test physique, des disponibilités, des exigences du Comité Provincial et du Département Arbitrage de l'AWBB, la CFA a proposé au comité provincial la désignation comme candidats-arbitres régionaux de **BASILE Benjamin** et **VAN BELLE Damien**.

**CHARLIER Loïc** et **LALOYAUX Cory** ont été désignés comme élèves libres.

Les candidats-arbitres régionaux et les élèves libres ont pu participer au stage régional organisé par le Département Arbitrage de l'AWBB. Ce stage a eu lieu du 29 avril au 1<sup>er</sup> mai, au centre ADEPS de Spa.

## **8. Finales de coupe du Hainaut**

Outre l'aspect des convocations, la CFA a mis en place un dispositif particulier afin d'assurer un encadrement de qualité durant les finales de coupe du Hainaut.

Pour ce faire, deux membres de la CFA étaient désignés pour chacun des matches afin d'assurer l'une des deux fonctions suivantes :

- Un coach qui avait pour but d'apaiser le stress et de préparer les arbitres à leur rencontre ;
- Un commissaire qui avait pour but d'encadrer les bénévoles qui officiaient à la table de marque.

## **9. Participation au J.R.J.**

Comme les saisons précédentes, le Département Arbitrage AWBB a demandé à la CFA Hainaut d'encadrer les arbitres participants aux deux Journées Régionales des Jeunes (Sélections provinciales) organisées à **Gembloux**, **Belgrade** et à **Jumet**. Un formateur a été mis à contribution pour donner des conseils aux arbitres provenant des 5 provinces de l'AWBB. Pour le Hainaut, GRYSON Yoni, SIMON Théo et ROMAIN Loïck ont participé.

## **10. Accompagnement pour les Play-offs**

Durant les play-offs de fin de saison, la Commission de Formation des Arbitres souhaite accompagner les arbitres. Pour ce faire, une réunion entre arbitres a eu lieu en ligne le 24 avril 2023. De plus, deux membres de la CFA seront désignés pour chacun des matches afin d'assurer l'une des deux fonctions suivantes :

- Un coach qui a pour but d'apaiser le stress et de préparer les arbitres aux rencontres ;

- Un commissaire qui a pour but d'encadrer les bénévoles qui officiaient à la table de marque.

### **11. Formation pour officiels de table**

Comme la saison précédente, plusieurs membres de la commission ont parcouru la province afin de donner des formations pour les officiels de table. Ces formations ont été organisées en partenariat avec le Comité Provincial et la Commission informatique de l'AWBB. Des séances de 2h ont permis de prodiguer les bases des 3 fonctions à savoir : chronométreur de jeu, marqueur et chronométreur de tir (24"). Une attention particulière a été donnée à la feuille électronique.

Une formation a eu lieu dans la salle du BBC Leuze où une quarantaine de personnes étaient présentes.

La CFA remercie le club pour la mise à disposition de ses infrastructures et recommande vivement aux membres des différents clubs de suivre cette formation afin de faciliter leurs tâches de bénévoles.

### **12. Cellule Déontologie**

Durant la saison 2022-2023, la cellule déontologie était coordonnée par André WALNIER et Renzo MOSCIATTI. Jean-Michel BREDAT, Quentin DELTENRE et Dirk DEROO font également partie de la Cellule déontologie. Aubin VANDEMOER est membre suppléant.

Lors de cette saison, elle s'est réunie à 2 reprises (une fois en présentiel et une fois en distanciel). 4 dossiers ont été traités pour rappeler les devoirs des arbitres. Un dossier a été transféré directement au Comité Provincial.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

La Commission de Formation des Arbitres souhaite remercier tous les clubs qui ont mis à disposition l'accès à leurs infrastructures. Elle remercie également les équipes qui ont permis une formation sur le terrain lors des cours d'arbitrage.

La CFA a constamment besoin de l'aide des clubs pour le bon fonctionnement de ses activités, comme par exemple :

- La mise à disposition de salle pour ces nombreux colloques/écoles/assemblées ;
- L'accueil lors d'un tournoi de début ou fin de saison ;
- ...

Les clubs peuvent faire part de leur intérêt auprès du secrétaire de la CFA Hainaut, Grégoire WILLEMS à l'adresse : [secretariat@cfahainaut.be](mailto:secretariat@cfahainaut.be)

Pour la Commission de Formation des Arbitres du Hainaut,  
Fait le 1<sup>er</sup> mai 2023,

Le Président, Renzo MOSCIATTI

Le Secrétaire, Grégoire WILLEMS

## Report d'activités de la Commission 3x3

### Saison 2022-2023

#### Composition de la Commission 3X3

VANDEMOER Aubin : Président  
 DEBIEVE Vincent : Secrétaire  
 DIEU Jason : Responsable arbitrage  
 JAVELINE Vivian : Membre  
 MICHEL Cédric : Membre

#### ➤ Tableau des présences aux réunions

	VANDEMOER A.	DEBIEVE V.	DIEU J.	JAVELINE V.	MICHEL C.	Total de présences
16/08/2022	P	P	P	P	P	5
19/10/2022	P	P	P	E	P	4
01/12/2022	P	P	E	P	P	4
02/02/2023	P	P	P	P	E	4
05/04/2023	P	P	P	P	E	4
24/04/2023	P	P	P	P	P	5
Total	6/6	6/6	5/6	5/6	4/6	

Présentiel Zoom

M. NOTELAERS Christophe (Président CP) et M. THOMAS Pierre (Administrateur AWBB) ont participé aux 6 réunions.

M. FARAONE Salvatore (Président dépt. 3x3 AWBB) et M. BEN AISSIA Sélim (responsable DT AWBB 3x3) ont participé à certaines réunions.

#### ➤ La Commission 3X3 Hainaut

La Commission a pour rôle de :

- Promouvoir le 3X3.
- Créer des événements sur notre Province.
- Organiser une 1ère Coupe du Hainaut de 3X3.
- Faire découvrir la discipline et attirer d'autres profils de joueurs pour augmenter le nombre d'affiliés dans nos clubs Hennuyers.
- Sensibiliser les clubs à cette discipline qui est complémentaire au 5X5.

#### ➤ Les activités de la Commission 3X3 Hainaut.

La commission a organisé 2 événements au cours de cette saison.

#### 1- Tournoi Découverte 3X3 :



Les 7 et 8 janvier 2023, la commission a organisé 2 après-midis de découverte au 3X3 dans les infrastructures de Belfius Mons-Hainaut. Les inscriptions étaient ouvertes aux licenciés et non licenciés pour toucher un maximum de monde.

Les réunions qui ont précédé l'évènement nous ont permis d'assigner le rôle de chacun, de trouver des solutions pour une meilleure communication (clubs et réseaux sociaux).

Pas moins de 30 équipes étaient inscrites (pas d'annulation). Les retours ont été très positifs (réseaux sociaux, sur place ou par email). Beaucoup de joueurs ont découvert cette discipline et l'ambiance. Un briefing sur les règles avant chaque match était prévu.

Cette organisation était également un « rodage » pour la Commission pour anticiper la Coupe du Hainaut 3X3 non seulement pour la partie organisation mais aussi au niveau

timing, matériel et arbitrage.

## 2- Coupe du Hainaut 3X3 :

Lors de la création de la commission l'objectif était de créer la Coupe du Hainaut 3X3.

A la suite de l'élaboration du cahier des charges pour l'organisation, le club du BBC Brainois a été sélectionné. Les matchs se feront sur 4 demi-terrains.

Le 6 mai 2023 est la date choisie par la commission (choix difficile entre coupe AWBB 3X3, Girls Got Game et Boys Can Play).

La compétition étant officielle, chaque joueur doit posséder un compte sur la plateforme FIBA et être affilié dans un club Hennuyer.

8 catégories sont ouvertes (la compétition pour les U19F a dû être supprimée par manque d'équipes inscrites).

Le 24/04/2023, nous avons clôturé les inscriptions avec pas moins de 50 équipes. 99 matchs sont programmés.

Le planning sera envoyé 7 jours avant la compétition aux différentes équipes.



	Séniors D	Seniors H	U14F	U14G	U16F	U16G	U19G
1	Leuze	Braine	Colfontaine	Braine	Colfontaine	Braine	Braine
2	Colfontaine	BC Mons	Colfontaine	Ecaussinnes	PDL	DPK	BBC Tournai
3	PDL	Enghien	PDL	BMH	Spirou Ladies	DPK	BC AMLL
4	PDL	Mont/S/Mar	Templeuve	DPK	Wapiti	Colfontaine	Maccabi
5		PDL	Wapiti	Dottignies		Colfontaine	Colfontaine
6				Stambruges		Dottignies	Stambruges
7				Mont/S/Mar		Stambruges	BMH
8				PDL		Stambruges	BMH
9				Mouscron		Maffle	PDL
10						BMH	Mont/S/Mar
11						BMH	
12						PDL	
13						Marcinelle	

### ➤ Notes diverses :

- La commission remercie les différents intervenants lors de la mise en place de ces 2 événements, à savoir : Céline et Marie-Laure pour la réalisation des affiches, le club de Belfius Mons Hainaut, le BBC Brainois, l'AWBB et le CP Hainaut pour leurs précieux conseils.
- La commission a la volonté d'organiser à nouveau la coupe du Hainaut 3x3 pour la saison 2023-2024 soit en 1 journée ou en 2 journées selon les inscriptions et les dates disponibles au calendrier déjà bien complet.

Pour la Commission 3X3 Hainaut.  
Fait le 26/04/2023

Aubin VANDEMOER  
Président de la Commission 3x3 Hainaut  
CP Hainaut

Vincent DEBIEVE  
Secrétaire de la Commission 3x3 Hainaut



## **Règlements à approuver par l'Assemblée Provinciale :**

### ***Règlement de la Coupe du Hainaut "Seniors" 2023-2024***

- 1) Chaque saison, le CP Hainaut organise à l'intention des équipes féminines et masculines des Coupes du Hainaut.
- 2) Les inscriptions aux Coupes du Hainaut séniors sont introduites via le module d'inscription sur BigCaptain.  
Les clubs de 1ère provinciale "Dames" et "Messieurs" sont inscrits d'office.  
Chaque club ne peut inscrire qu'une seule équipe participant au championnat provincial.  
Si un club possède plusieurs équipes, c'est toujours celle évoluant au niveau provincial le plus élevé ou l'équipe A qui est prise en considération.
- 3) Toutes les joueuses de 15 ans et plus/tous les joueurs de 16 ans et plus affiliés au club peuvent participer à la coupe du Hainaut Séniors, à condition de respecter le point 4.
- 4) Dès qu'un(e) joueur(se) a été inscrit(e) sur la feuille pour jouer un match officiel de championnat régional AWBB/national Basket Belgium ou BNXT League en séniors, il (elle) ne peut plus participer à la Coupe Provinciale.  
Les clubs ayant des équipes évoluant en Provinciale et en AWBB/Basket Belgium ou BNXT League doivent fournir au responsable de la Coupe la liste des joueurs(ses) évoluant dans chaque catégorie au plus tard 8 jours avant les 1/8èmes de finale.  
Passé cette date, les équipes dont les listes ne sont pas rentrées seront déclarées "forfait général".  
En cas de modification en cours de saison, il y a lieu de prévenir le responsable de la Coupe AVANT le tour suivant. Une vérification des feuilles de matchs sera effectuée après chaque tour de Coupe. En cas de non-respect des règles énoncées ci-avant, le forfait sera appliqué.  
Exception :  
Lors du premier tour uniquement (1/16ème de finale ou poules éliminatoires), le point 4 ne sera pas d'application.
- 5) Les Coupes du Hainaut séniors se dérouleront suivant les règlements de l'AWBB à l'exception des dispositions particulières contenues dans le présent règlement.  
Les 1/16èmes de finale se joueront en poules de 4 équipes (3 le cas échéant), chacune rencontrant les 3 (ou 2) autres suivant un programme prédéfini (tirage au sort lors des réunions calendriers).  
Les équipes classées 1ère de chaque poule (en hommes) et les deux premières (en dames) seront qualifiées pour les 1/8èmes de finale.  
Le club qui évolue en championnat dans une division inférieure, bénéficie d'un avantage de 5 points par division d'écart lorsqu'il joue à domicile et d'un avantage de 8 points par division d'écart lorsqu'il joue en déplacement.  
Lorsque le club visité inverse son match et devient visiteur (avec accord écrit du club visiteur à l'origine), l'avantage est adapté en conséquence.  
Les finales sont considérées comme se déroulant sur terrain neutre, l'avantage sera donc toujours de 5 points par division d'écart.
- 6) Une victoire vaut 3 points, une défaite 1 point, un forfait 0 point. Même pour les poules, il faut un vainqueur pour chaque match. En cas d'égalité, on jouera autant de prolongations que nécessaire pour départager les 2 équipes. L'équipe qui déclare ou est déclarée forfait pour un match du premier tour (poules éliminatoires) pour quelque raison que ce soit verra d'office les résultats des autres matches sanctionnés d'un score de forfait (sans amendes pour les matches joués ou à jouer) et ce afin de mettre tous les clubs de la poule sur un pied d'égalité quant à l'average. Même si le score de forfait est appliqué, les matches restants doivent être joués.
- 7) A l'issue du mini championnat du premier tour, si deux équipes sont à égalité, le résultat entre ces deux clubs sera déterminant.

Si plusieurs clubs terminent avec le même nombre de points, l'average général (à l'issue des deux ou trois rencontres) sera pris en considération (de l'average le plus positif au plus négatif).

Si l'average est identique, l'équipe qui aura inscrit le plus de points sera qualifiée.

- 8)** Les frais d'arbitrage sont à charge du club visité. Ce club peut percevoir un droit d'entrée.
- 9)** A partir des 1/8èmes de finale, les rencontres sont déterminées par tirage au sort effectué par le CP en réunion de Comité.  
Ce tirage au sort détermine aussi quelle est l'équipe visitée.
- 10)** Les demi-finales se jouent par aller-retour.  
En cas d'égalité lors du match aller, il n'y a pas de prolongation. En cas d'égalité lors du match retour, il y a prolongation(s) si le match aller s'est terminé sur une égalité ou si le vainqueur du match retour est différent du match aller ET que la différence de points est identique (une ou plusieurs prolongations de 5 minutes jusqu'à la qualification d'une des deux équipes).
- 11)** Les dates prévues pour les matches des différents tours sont fixées par le CP Hainaut en début de saison.  
En principe, les dates choisies par le CP ne coïncideront jamais avec une journée normale de championnat.  
Il est cependant possible que des matches de championnat déplacés soient prévus à ces dates.  
Dans ce cas, c'est la Coupe qui reste prioritaire.  
Les renseignements concernant la date, l'heure et éventuellement la salle seront transmis, par les clubs visités, au responsable de la Coupe ainsi qu'à leurs adversaires dans les délais prévus. Si ce n'est pas fait, le CP imposera la date et l'heure. Si, passé le délai, la date ou l'heure imposée est modifiée, le PC59 sera d'application (accord de l'adversaire et taxe).  
Les rencontres peuvent se dérouler en semaine avant ou après la date prévue avec l'accord écrit du club visiteur suivant l'article PC59 du R.O.I., du responsable de la Coupe "seniors" et via le formulaire prévu à cet effet ou par e-mail.  
En cas de désaccord, la date, l'heure et le lieu seront fixés par le CP.
- Les finales auront lieu en deux journées et la salle concernée sera choisie par le CP, en réunion de Comité, saison après saison, dans les différentes parties de la Province.  
Un appel aux clubs désireux de l'organiser sera fait via internet.  
Par dérogation au PC60 du R.O.I., l'horaire des finales sera établi par le CP et pourra sortir des plages-horaire statutaires sans l'accord des clubs concernés.
- 12)** Les matches des tours précédant les demi-finales devront nécessairement se jouer à la date prévue ou à une date avancée en accord avec son adversaire.  
Les demi-finales retour doivent avoir lieu au plus tard un mois avant la date prévue pour les finales.
- 13)** Les forfaits donneront lieu aux conséquences prévues à l'article PC73 du R.O. I.  
En outre, un forfait en demi-finale, à cause de l'influence qu'il peut avoir sur le déroulement correct de la compétition, donnera lieu à une amende supplémentaire de 1.000€. Une amende de 2.000€ sera appliquée en cas de forfait en finale.  
Lors des demi-finales, si une équipe déclare forfait lors du match aller, le match retour n'aura pas lieu, cette équipe sera éliminée et son adversaire sera qualifié pour la finale.  
Lors des demi-finales, si une équipe déclare forfait lors du match retour, peu importe le résultat du match aller, cette équipe sera éliminée et son adversaire sera qualifié pour la finale.
- 14)** Un challenge sera attribué aux vainqueurs de la Coupe. Ces derniers en reçoivent la garde pour une durée d'un an. Il sera acquis définitivement en cas de victoires trois années successives ou cinq années non consécutives sur une période de dix ans (à partir de la première victoire). Les vainqueurs recevront à titre définitif une coupe souvenir.

Les clubs vainqueurs de la Coupe doivent remettre le challenge au responsable au plus tard 15 jours avant les finales.

- 15) Les plaintes pour des faits relatifs aux rencontres, pour la qualification d'un joueur, coach, contre les décisions du responsable de la coupe devront être introduites suivant les normes de PJ 28. En même temps, une copie de la plainte devra être envoyée au responsable de la coupe. Le délai pour l'introduction de n'importe quelle plainte, contrairement aux normes du PJ 34, est ramené à 48 h (48 h à partir de la parution sur le site pour les décisions du responsable coupe).  
Les plaintes sont traitées suivant les normes du PJ 45 - Procédures d'urgence.
- 16) Procédure en cas de réclamation lors d'une finale :  
Par dérogation à la partie juridique, toute plainte sera déposée auprès du responsable de la coupe dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.  
Ce dernier prendra contact avec le Président ou le Secrétaire du Conseil Judiciaire, qui convoquera les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte dès que possible en son local habituel.
- 17) L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
- 18) Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par le CP.

A approuver par l'Assemblée Provinciale du 27/05/2023.

### ***Règlement de la Coupe du Hainaut "Jeunes" 2023-2024***

- 1) Chaque saison, le CP Hainaut organise à l'intention des équipes féminines et masculines des Coupes du Hainaut "Jeunes".
- 2) Les inscriptions aux Coupes du Hainaut "Jeunes" sont introduites via le module d'inscription sur BigCaptain.  
Chaque club ne peut inscrire qu'une seule équipe par catégorie participant au championnat provincial.  
La coupe reprend toutes les catégories de jeunes des U21/U19 jusqu'aux U12 inclus en garçons et filles (équipes U14 mixtes exclues). Si le nombre d'inscriptions est trop faible dans une catégorie, le CP peut ne pas organiser de coupe dans cette catégorie.
- 3) Dès qu'un(e) joueur (se) a été inscrit sur la feuille pour jouer un match officiel de championnat régional AWBB/national Basket Belgium ou BNXT League (dans n'importe quelle catégorie jeunes ou seniors), il (elle) ne peut plus participer à la Coupe Provinciale.  
Les clubs ayant des équipes évoluant en Provinciale et en AWBB/Basket Belgium doivent fournir au responsable de la Coupe la liste des joueurs (ses) évoluant dans chaque catégorie au plus tard pour le premier week-end de championnat.  
Passée cette date, les équipes dont les listes ne sont pas rentrées seront déclarées "forfait général".  
En cas de modification en cours de saison, il y a lieu de prévenir le responsable de la Coupe AVANT le tour suivant. Une vérification des feuilles de matchs sera effectuée après chaque tour de Coupe. En cas de non-respect des règles énoncées ci-avant, le forfait sera appliqué.
- 4) Les Coupes du Hainaut "Jeunes" se dérouleront par élimination directe suivant le règlement de l'AWBB à l'exception des dispositions particulières contenues dans le présent règlement. Pour les catégories U12, le règlement mini-basket en vigueur pour la saison 2023-2024 qui paraîtra sur le site et dans le calendrier provincial sera d'application (à l'exception des points repris dans le tableau récapitulatif spécifique à la coupe U12 en annexe) et en particulier les règles spécifiques des catégories d'âge.
- 5) Les rencontres sont déterminées par tirage au sort effectué par le CP.  
Ce tirage déterminera quelle est l'équipe visitée.

Jusqu'en ¼ de finale inclus, une équipe ayant joué deux fois consécutivement en déplacement par tirage au sort sera automatiquement visitée pour la 3ème rencontre. Si lors du tirage deux équipes ayant déjà joué deux fois en déplacement sont opposées, l'équipe visitée sera celle du tirage.

- 6) Jusqu'en ¼ de finale inclus, en cas d'égalité à l'issue des matches, il y a une ou plusieurs prolongations de 5 minutes (3 minutes pour U12) jusqu'à la qualification d'une des 2 équipes. Les demi-finales se jouent par aller-retour.  
En cas d'égalité lors du match aller, il n'y a pas de prolongation. En cas d'égalité lors du match retour, il y a prolongation(s) si le match aller s'est terminé sur une égalité ou si le vainqueur du match retour est différent du match aller ET que la différence de points est identique (une ou plusieurs prolongations de 5 minutes jusqu'à la qualification d'une des deux équipes - 3 minutes pour U12).
- 7) Un certain nombre d'équipes désignées par tirage au sort peuvent être dispensées de certain(s) tour(s) suivant le nombre d'inscriptions.
- 8) Les dates prévues pour les matches des différents tours seront fixées par le CP en début de saison.  
Les demi-finales retour doivent avoir lieu au plus tard un mois avant la date prévue pour les finales.  
Les renseignements concernant la date, l'heure et éventuellement la salle seront transmis, par les clubs visités, au responsable de la Coupe ainsi qu'à leurs adversaires dans les délais prévus. Si ce n'est pas fait, le CP imposera la date et l'heure. Si, passé le délai, la date ou l'heure imposée est modifiée, le PC59 sera d'application (accord de l'adversaire et taxe).  
Les rencontres peuvent se dérouler en semaine avant ou après la date prévue avec l'accord écrit du club visiteur suivant l'article PC 59 du R.O.I., du responsable de la Coupe "jeunes" et via le formulaire prévu à cet effet ou par e-mail.  
En cas de désaccord, la date, l'heure et le lieu seront fixés par le CP.
- 9) Toutes les rencontres doivent se dérouler en salle.
- 10) Les finales auront lieu en deux journées et la salle concernée sera choisie par le CP, en réunion de Comité, saison après saison, dans les différentes parties de la Province.  
Un appel aux clubs désireux de l'organisation sera fait via internet.  
Par dérogation au PC60 du R.O.I., l'horaire des finales sera établi par le CP et pourra sortir des plages-horaire statutaires sans l'accord des clubs concernés.
- 11) Les forfaits donneront lieu aux conséquences prévues à l'article PC73 du R.O.I.  
En outre, un forfait en demi-finale, à cause de l'influence qu'il peut avoir sur le déroulement de la compétition, donnera lieu à une amende supplémentaire de 250€ et une amende de 500€ sera appliquée en cas de forfait en finale pour quelque raison que ce soit.  
Lors des demi-finales, si une équipe déclare forfait lors du match aller, le match retour n'aura pas lieu, cette équipe sera éliminée et son adversaire sera qualifié pour la finale.  
Lors des demi-finales, si une équipe déclare forfait lors du match retour, peu importe le résultat du match aller, cette équipe sera éliminée et son adversaire sera qualifié pour la finale.
- 12) Les plaintes pour des faits relatifs aux rencontres, pour la qualification d'un joueur, coach, contre les décisions du responsable de la coupe devront être introduites suivant les normes de PJ 28. En même temps, une copie de la plainte devra être envoyée au responsable de la coupe. Le délai pour l'introduction de n'importe quelle plainte, contrairement aux normes du PJ 34, est ramené à 48 h (48 h à partir de la parution sur le site pour les décisions du responsable coupe). Les plaintes sont traitées suivant les normes du PJ 45 - Procédures d'urgence.
- 13) Procédure en cas de réclamation lors d'une finale :  
Par dérogation à la partie juridique, toute plainte sera déposée auprès du responsable de la coupe dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.

Ce dernier prendra contact avec le Président ou le Secrétaire du Conseil Judiciaire, qui convoquera les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte dès que possible en son local habituel.

- 14) L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
- 15) Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par le CP.

A approuver par l'Assemblée Provinciale du 27/05/2023.

***Annexe au Règlement de la Coupe du Hainaut "Jeunes" 2023-2024***

**RÈGLES DE JEU SPÉCIFIQUES À LA COUPE DU HAINAUT POUR U12 :**  
**Saison 2023-2024**

Infrastructure	Taille du terrain	Normal 28m x 15m (min. 26x14).
	Hauteur anneau	2,60 m.
	Ligne des L.F.	4,00 m (ligne à réaliser)
	Type de ballon	N° 5
Match	Durée de la rencontre	4 quart-temps de 8 minutes avec arrêt de chrono. Le chronomètre s'arrête sur panier marqué lors des 2 dernières minutes du 4ème QT ou de chaque prolongation.
	Prolongations	Toutes les rencontres doivent avoir un vainqueur (excepté la demi-finale aller). 3 minutes jusqu'à ce qu'il y ait un vainqueur – intervalle d'une minute si plusieurs prolongations nécessaires.
	Temps de repos	Entre Q1 - Q2 : 1 minute Mi-temps : 10 minutes Entre Q3 - Q4 : 1 minute
	Temps mort	1 TM par quart-temps non cumulable
	Score final	Le résultat final du match est mentionné sur la feuille de marque.
Equipes	Nombre de joueur(se)s	Une équipe se compose de minimum 5 joueurs et maximum 12 joueurs.
	Participation au jeu	Chaque joueur doit avoir joué au minimum dans une des 2 périodes avant la mi-temps.
	Indication des participations au jeu sur la feuille : <i>Au début du premier quart-temps, indiquer par une croix <u>entourée</u> les cinq (5) joueurs qui vont commencer la rencontre. Indiquer par une croix ceux qui entrent au jeu par la suite.</i>	
	Remplacement	Autorisé
Règles de jeu	Règles des 3 et 5 secs	D'application si abus.
	Règles des 8 et 24 secs	Pas d'application.
	Fautes	Les fautes techniques, antisportives et disqualifiantes et leurs sanctions sont d'application telles que prévues dans le code FIBA et ses interprétations.

		Equipe : tirs de L.F. à la 5 <sup>e</sup> faute de chaque période.
	Retour en zone	D'application.
	Ligne à 3 pts	N'est pas d'application (valeur max. panier = 2 pts).
	Défense	Individuelle obligatoire. L'aide défensive est autorisée mais pas le trappe (pas de prise à deux).
Officiels de table	Chronométreur	La fonction est tenue par le club visité (excepté en finale : Table neutre)
	Marqueur	La fonction est tenue par le club visiteur (excepté en finale : Table neutre)
Concours à la mi-temps		N'est pas d'application.

### Catégories d'âges :

U10	2014
U12	2013-2012

C'est l'année de naissance qui détermine la participation des joueurs aux différentes catégories d'âges pour toute la saison sportive.

Un joueur ne peut évoluer que dans sa catégorie et celle immédiatement supérieure.

Un U10 né en 2014 peut jouer en U12 MAIS pas un U9 né en 2015.

A approuver par l'Assemblée Provinciale du 27/05/2023.

### ***Règlement Play-offs saison 2022-2023***

Le champion provincial (dames et messieurs) **est le club vainqueur des play-offs. En l'absence d'organisation de play-offs, le champion provincial est le club ayant terminé la phase classique du championnat de P1 à la première place.**

Des play-offs seront organisés afin de désigner le ou les montants en Régionale II Dames et Régionale II Messieurs.

#### **1. Modalités**

Les play-offs sont organisés en première provinciale.

Les play-offs opposeront les équipes classées de la **première** à la **quatrième** place (voire au-delà si des équipes classées à ces places renoncent à leur participation).

**Le premier montant demandé** à la province du Hainaut est le vainqueur des play-offs et est qualifié pour la montée en régionale.

Si un **deuxième** montant est demandé à la province du Hainaut, le vaincu des play-offs est qualifié pour la montée en régionale.

Si d'autres montants sont demandés à la province, le classement à l'issue de la phase classique du championnat sera pris en considération en tenant compte d'abord des clubs inscrits pour participer aux play-offs (les clubs qui se sont inscrits ont donc priorité sur ceux qui ne se sont pas inscrits) mais sans obligation de montée.

## 2. Participation

Les clubs qui s'inscrivent pour participer aux play-offs prennent l'engagement de ne pas refuser la montée s'ils sont qualifiés pour monter sous peine d'être rétrogradés dans la division la plus basse.

En pratique, et quel que soit son classement, chaque équipe doit confirmer au plus tard 2 semaines avant le début de la dernière journée son intention de participer aux play-offs. Pour ce faire, le correspondant officiel du club doit en informer par mail le secrétariat provincial. Si une équipe terminant de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> place ne s'inscrit pas, la place libérée pourra être prise par une autre équipe inscrite et moins bien classée. L'ordre étant déterminé en fonction du classement final.

Toutefois, l'inscription d'une équipe descendante ne sera pas prise en considération.

L'organisation de play-offs est subordonnée à la participation de 4 équipes. Si 4 équipes ne marquent pas leur accord de participation, les play-offs ne seront pas organisés.

**Le refus de participation d'un club ayant confirmé son intention de participer aux play-offs est passible d'une amende de 1.000 €. La déclaration d'un forfait pendant les play-offs est passible d'une amende de 500 € en plus de l'application du PC73.**

En l'absence d'organisation des play-offs, **par dérogation au PC62, le mieux classé et inscrit aux play-offs ne peut refuser la montée en régionale, sous peine d'être rétrogradé dans la division la plus basse.**

**Si aucun club ne s'inscrit aux play-offs, le champion provincial de la phase classique du championnat ne peut refuser la montée en régionale, sous peine d'être rétrogradé dans la division la plus basse.** Si plus d'un montant est demandé à la province du Hainaut, il sera tenu compte du classement de la phase classique du championnat, sans obligation de montée.

## 3. Ordre des rencontres

Les demi-finales se disputeront au meilleur des trois manches en tenant compte du fait que l'équipe la mieux classée lors de la phase classique fera le déplacement lors du match retour et qu'elle jouera à domicile le match aller et la belle éventuelle.

Les vainqueurs des demi-finales disputeront la finale (au meilleur des trois manches) en tenant compte du fait que l'équipe la mieux classée lors de la phase classique du championnat fera le déplacement lors du match retour et qu'elle jouera à domicile le match aller et la belle éventuelle.

## 4. Calendrier

- Fin des inscriptions pour la participation aux play-offs : **12/04/2024 à 20h00.**
- Dernière journée de la phase classique : **27 et 28/04/2024**
- 1/2 finale aller : 2-5 3-4 **01/05/2024**
- 1/2 finale retour : 5-2 4-3 **04/05/2024**
- 1/2 finale belle éventuelle : 2-5 3-4 **07/05/2024**
- Finale aller : **11/05/2024**
- Finale retour : **15/05/2024**
- Finale belle éventuelle : **18/05/2024**

Le calendrier définitif sera élaboré le lundi suivant la dernière journée de championnat en présence des clubs concernés.

## 5. Qualification des joueurs

Les joueurs qualifiés pour disputer les play-offs devront être affectés au club conformément aux dispositions de l'article PC 86 du ROI.

## 6. Table officielle

Le Comité provincial désigne, pour chaque match des play-offs, un observateur et éventuellement un commissaire de table.

Indemnités :

Le commissaire de table éventuel reçoit une indemnité de 17,00 € ainsi que le remboursement de ses frais de déplacement. Ces montants seront pris en charge par le club visité.

L'observateur a droit à une indemnité de 17,00 € ainsi qu'au remboursement de ses frais de déplacement. Ces montants seront pris en charge par le CP.

## 7. Droit d'entrée

Le prix d'entrée est déterminé par les 4 clubs participants lors de la réunion établissant le calendrier définitif.

## 7. Réclamations et Plaintes

Procédure :

1. Par dérogation à la partie juridique, toute réclamation ou toute contestation portant sur un fait de match sera déposée auprès de l'observateur dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
2. Ce dernier prendra contact avec le procureur régional et le président du conseil judiciaire provincial qui convoquera le conseil le jour suivant la rencontre à 19h00 en ses locaux habituels.
3. L'observateur convoque toutes les personnes dont il estime la présence nécessaire pour le traitement de la réclamation ou toute contestation.
4. La décision du conseil judiciaire provincial est, après délibération de l'affaire, portée à la connaissance des clubs et/ou parties intéressées lors de la séance.
5. Un appel éventuel devra être déposé dès la fin de la séance auprès du président de séance.
6. Le conseil d'appel aura lieu le jour suivant la séance du CJP à 19h00, en ses locaux habituels.

Le président convoquera toutes les personnes concernées.

Mission du procureur : en fonction du calendrier des play-off, le procureur mobilisera les équipes du CJP et du conseil d'appel afin d'être toujours disponible pour statuer en urgence.

A approuver par les clubs de P1 messieurs et P1 dames et par l'Assemblée Provinciale du 27 mai 2023.